



Pour un EPST durable

Bases de données Cemagref : Pas de chèque en blanc à la DG !

Que les salariés aient à rendre des comptes à leur employeur sur leur activité, c'est normal. Mais encore faut-il qu'il y ait un minimum de transparence et de sincérité sur l'utilisation que l'employeur va faire ensuite des informations recueillies, surtout quand ces informations sont entrées de manière nominative dans des bases de données informatisées. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui au Cemagref.

La DG demande à tous les ingénieurs et chercheurs – y compris les CDD - de remplir moult bases de données (qui se complexifient d'année en année) mais se garde de nous dire à quoi ça va finalement servir.

Quand la DG nous dit (cf. la Note de Service N° 2009 FIN 017) que les indicateurs d'activités serviront "à l'appui de la demande budgétaire 2011", elle se moque vraiment du monde : **les réductions d'emplois et de crédits sont déjà programmées par le gouvernement, dans le cadre de sa politique globale de réduction/privatisation des services publics (baptisée RGPP), indépendamment de nos bons ou mauvais résultats, comme les années précédentes !** Cf. le nouveau "tour de vis" annoncé en décembre par Eric Woerth pour les opérateurs de l'Etat, dont les EPST (voir encadré au verso). De plus le MAAP ne veut plus dorénavant soutenir toutes les activités d'appui dédié relevant du MEEDDM...

La DG nous dit aussi que les indicateurs serviront pour l'évaluation mais **on ne sait absolument pas à l'heure actuelle selon quelles modalités et quels critères nous serons évalués, collectivement et individuellement (ce qui est d'ailleurs grave), et quels renseignements nous demanderont les évaluateurs et sous quelle forme !** Alors écrire dans la NS que "aucune autre demande ne sera formulée, et les rapporteurs d'évaluation n'utiliseront pas d'autres sources d'information quantitative" n'est rien d'autre qu'une ridicule tentative de faire peur aux agents.

Mais la DG a omis de mentionner dans la NS une exploitation nouvelle et inattendue des bases de données Cemagref apparue en novembre 2009 : **l'utilisation croisée des informations nominatives des 4 dernières années contenues dans les différentes bases (indicateurs, publications) pour classer les chercheurs et pré-sélectionner les "30 meilleurs" qui seront admis à concourir pour l'obtention de la Prime dite d'Excellence Scientifique.**

Cette utilisation des informations figurant dans les bases de données Cemagref à des fins de "management" du personnel (aujourd'hui les chercheurs, demain les autres personnels) est un **détournement de ces informations et une trahison des agents**, qui les avaient saisies dans un tout autre esprit.

Se pose aussi **la question des ingénieurs et chercheurs en CDD**, de plus en plus nombreux (près de 40 % de l'effectif "recherche" dans ces catégories). Il leur est demandé à eux aussi de saisir les données pour le suivi des indicateurs et s'ils ne sont plus là pour le faire eux-mêmes, il est demandé aux titulaires de le faire à leur place... **Est-il vraiment normal de "s'approprier" collectivement le travail des collègues en CDD** alors qu'à aucun moment leur contribution n'est reconnue (cf. les documents "chiffres et synthèses", muets sur le sujet), qu'ils ne seront pas concernés par l'évaluation et que le moins qu'on puisse dire est que pour l'instant aucune perspective de créations d'emplois ne se profile à l'horizon pour leur donner des perspectives d'intégration ?

Un courrier (ci-joint) a été adressé au DG pour lui demander des clarifications et des engagements sur les finalités et l'utilisation des bases de données Cemagref. Une réunion DG / syndicats est prévue le 14 janvier : nous vous tiendrons au courant des réponses du DG.

En attendant ces réponses et l'appréciation qu'on pourra en faire collectivement, l'intersyndicale SUD / FO / CGT appelle l'ensemble des chercheurs et ingénieurs, titulaires et CDD, à ne rien saisir dans les bases de données "indicateurs" et "Cemagref-publications" et à veiller à ce que personne ne rentre d'information en leur nom à l'insu de leur plein gré.

Ne donnons pas à la DG les bâtons pour nous faire battre !

Les indicateurs : entre inutiles et dangereux

A chaque technocrate ses indicateurs :

Indicateurs LOLF, soi-disant pour éclairer les parlementaires : 11 indicateurs pour le pg 187, piloté par le MESR, où le Cemagref émerge principalement + 3 indicateurs pour le pg 142, piloté par le MAAP. Bercy veille à ce qu'il s'agisse bien "d'indicateurs de performance" (et non de moyens) ; mais tout ça est du cinéma : ce qui compte ce sont les décisions politiques au sommet prises dans le cadre de la RGPP pour étrangler / restructurer/ privatiser les services publics ! (cf. encadré)

Indicateurs "contrat d'objectif 2009-2012", pour les tutelles et le CA : 79 indicateurs (!), qui n'ont même pas encore été renseignés, ni sur la référence de départ, ni sur la cible à atteindre (c'est dire si c'est sérieux !)

Indicateurs "label Carnot", dans le cadre d'une convention avec l'ANR : 12 indicateurs (pas les mêmes que les précédents évidemment) avec des objectifs de progression chiffrés à atteindre en 4 ans (ex : + 10 % de ressources propres en provenance du secteur concurrentiel, + 60 % de post-docs...)

Indicateurs convention MAAP / Cemagref, pour assurer le suivi "appui technique dédié contre postes Agriculture" : lors du renouvellement de cette convention qui a eu lieu cette année, le MAAP a exclu du périmètre de "l'appui dédié" qu'il commanditait jusqu'ici au Cemagref tout ce qui n'est pas agricole-agricole et en particulier tout ce qui concerne l'appui aux politiques interministérielles chapeautées par le MEEDDM ; il est à craindre que cette attitude de repli du MAAP prélude à une diminution des emplois affectés au Cemagref... quels que soient les indicateurs calculés !

Indicateurs en vue de l'évaluation : la DG met en avant les critères EREFIN proposés par un groupe d'organismes de recherche finalisée (INRA, Cemagref, IFREMER, CEA, LCPC, etc.), mais elle n'a pas la moindre assurance que ce sont ces critères qui seront utilisés. Pour l'instant le seul critère important pour l'AERES c'est le nombre, au sein de chaque équipe, de chercheurs et enseignants-chercheurs "produisant" et "non-produisant" (entendez "publiant" et "non-publiant", puisque ce subtil distinguo est fait sur la base d'un barème, modulé par disciplines, donnant le nombre de publis annuelles de rang A à produire par individu...). Tout est sur le site de l'AERES... (et ça fait peur).

C'est quand même prendre la question – centrale - de l'évaluation par le petit bout de la lorgnette que de la réduire à une collection d'indicateurs chiffrés ! La DG ferait mieux de se préoccuper d'abord de réfléchir à comment conserver une évaluation adaptée aux missions de l'Etablissement et acceptable par les personnels avant de savoir dans quelle boîte on met les indicateurs !

Le nouveau "tour de vis" des finances publiques annoncé par Eric Woerth

Le 3 décembre, E. Woerth, *ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État*, a réuni les 643 "opérateurs" de l'Etat (en gros les Etablissements publics, tels que les EPST) pour leur faire la leçon et leur annoncer que dans le cadre de la deuxième phase de la RGPP, ils seront soumis aux mêmes exigences que les ministères. A compter du prochain exercice budgétaire (2011), ils devront :

♣ **Accroître leur productivité de 1,5 % par an** : la règle du **non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux** leur sera appliquée

♣ **Diminuer leurs dépenses de fonctionnement de 10 % sur 3 ans**

♣ **Respecter la règle de 12 m² maxi par agent** et payer des loyers à compter du 1^{er} janvier 2012

... et bien sûr, *"plus que jamais, il est nécessaire que vous développiez vos ressources propres"* leur a-t-il dit !

Ces annonces ont été aussitôt entérinées le 9 décembre en Conseil des Ministres...

Pour vous rendre compte de la gravité de ces projets gouvernementaux, lire le discours de E. Woerth du 3 déc.

http://www.comptes-publics.gouv.fr/actus/suite/091203_nouvelle_gouvernance.htm

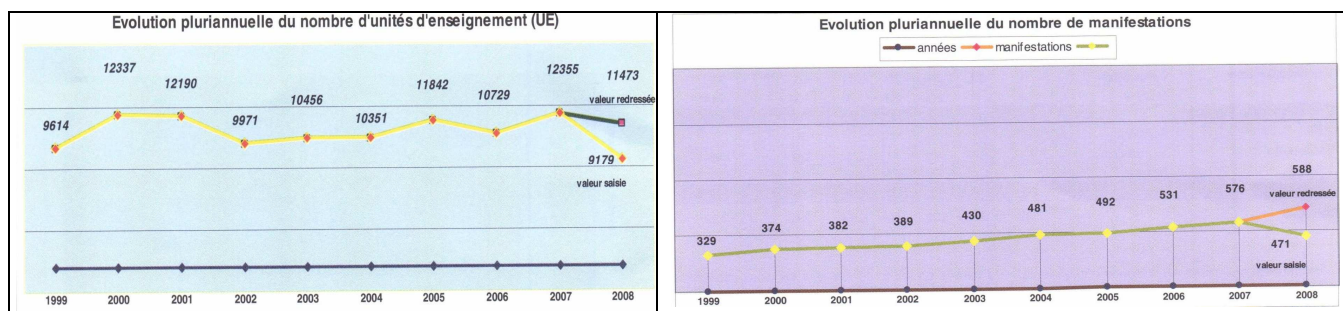
et le communiqué du conseil des ministres du 9 décembre, téléchargeable ici :

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=4&press_id=3170

La Question qui tue : et si afficher une forte croissance des indicateurs d'activités de l'Etablissement avait pour effet non pas "d'appuyer" les demandes budgétaires de l'Etablissement (comme le prétend la DG) mais au contraire de permettre au gouvernement de justifier les nouvelles suppressions d'emplois à venir, déjà planifiées ? (puisqu'on est capables d'accroître notre productivité même quand on nous supprime des emplois de fonctionnaires !)

Que se passe-t-il si on ne rentre pas les infos dans la base pour le calcul des indicateurs ? Pas grand chose !

Il était déjà évident l'an dernier qu'il n'y avait aucun lien de cause à effet entre les indicateurs et les moyens budgétaires alloués par l'Etat : avec des indicateurs au beau fixe (objectifs fixés pour la fin du contrat quadriennal 2004-2008 atteints ou dépassés dès la fin 2007), le Cemagref a écopé d'une double dose de suppressions d'emplois au budget 2009, et n'a bénéficié d'aucun engagement de l'Etat sur les moyens dans le contrat d'objectifs 2009-2012 signé en janvier 2009, au grand dam des personnels... L'appel à la rétention des éléments pour le calcul des indicateurs lancé alors par l'intersyndicale a eu un retentissement très significatif malgré les tentatives de pressions exercées dans certains endroits par la hiérarchie : dans le document "chiffres et synthèses 2008"¹, la DG avoue elle-même une baisse moyenne de 20 % des indicateurs 2008 par rapport à 2007. Mais la DG s'en est très bien tirée puisqu'elle nous a fait de magnifiques courbes "redressées des variations saisonnières". Exemples :



NB les "manifestations" recouvrent tout ce qui est colloques, séminaires, congrès... (pas les mouvements sociaux !)
Et on n'en a plus entendu parler... Finalement ça ne devait pas être si important !

Et les CDD dans tout ça ? Invisibles !

Ce qui est très étonnant, c'est que la DG suit consciencieusement d'année en année les chiffres des indicateurs mais on ne voit jamais en face de chiffres sur le nombre de personnes, titulaires ou non-titulaires, qui ont contribué à l'activité décrite ! Est-ce que la croissance des indicateurs correspond à une augmentation de productivité des agents, à une augmentation des effectifs de titulaires ? des personnels en CDD ? Mystère !

Ce serait quand même un minimum que soit indiqué en parallèle l'évolution du nombre de chercheurs et d'ingénieurs qui sont derrière ces indicateurs et de s'intéresser particulièrement à l'évolution de la contribution des personnels en CDD.

Faut-il avoir peur pour nos dossiers d'évaluation ? Non !

Pour l'instant on ne sait rien de ce que sera la future évaluation, de son organisation, des éléments qui seront demandés aux équipes et aux individus : beaucoup de choses dépendent en effet de l'AERES et, à ce qui a été dit aux syndicats en octobre dernier, les discussions entre l'Agence et le Cemagref n'auront lieu qu'au second semestre 2010 en vue d'un cycle d'évaluation – des collectifs puis des personnels et de l'Etablissement dans son ensemble - qui démarrerait au second semestre 2011. Mais de ce qu'on sait aujourd'hui des pratiques de l'AERES concernant l'évaluation des unités de recherche – et qui est accessible à tous sur son site – celle-ci s'adresse *directement* aux unités pour leur demander de remplir ses propres formulaires de renseignements standards y compris des formulaires individuels à remplir par les scientifiques... La DG n'a pas le pouvoir d'empêcher les animateurs de TR (si c'est bien les TR qui sont évalués) et les agents de fournir directement les renseignements souhaités par les évaluateurs au moment de l'évaluation. Et si elle tentait de le faire ce serait un scandale doublé d'un suicide !

¹ Document qui n'est pas sur le site du Cemagref, mais qui est disponible en version papier auprès des chefs d'unités

Intersyndicale du Cemagref

Ce que nous demandons au DG

(Extrait de la lettre intersyndicale du 6 janvier)

"Une clarification s'impose sur la finalité des bases de données mises en place au Cemagref, l'utilisation qui peut être faite (ou pas) des informations qu'elles contiennent et la manière dont ces informations sont saisies. Nous attendons des engagements de la direction en particulier sur les aspects suivants :

- la non-utilisation de ces données pour moduler les moyens affectés aux unités ou les rémunérations individuelles des agents
- la mise en évidence de la contribution des CDD dans les résultats collectifs
- l'interdiction pour quiconque de saisir des données nominatives à la place de quelqu'un d'autre sans son accord explicite

En fonction des réponses que vous apporterez à ces questions – par exemple lors de la rencontre DG / syndicats du 14 janvier prochain - nous discuterons avec les collègues des suites à donner."

Ce que nous demandons à tous les agents, titulaires et CDD :

Ne saisir pour l'instant aucune donnée dans les bases "indicateurs" et "Cemagref-publications" (les enlever si vous avez déjà commencé à les saisir).

Alerter les militants syndicaux si des pressions sont exercées sur certains agents.

Au vu des réponses qui seront apportées (ou non) par le DG, discuter au niveau des équipes et unités de recherche de l'attitude à adopter et faire remonter vos avis et propositions à l'intersyndicale.

Refusons de nous laisser diviser, agissons de manière collective et solidaire : c'est le seul moyen d'arriver à peser sur les événements et de ne pas les subir en permanence !

Une DG qui nous ment sur les véritables finalités aujourd'hui des informations qu'elle nous demande de saisir nominativement dans les bases de données,

Des indicateurs qui au mieux ne servent à rien mais au pire vont servir à nous pressurer plus et à nous opposer les uns aux autres,

Deux bonnes raisons pour ne pas saisir les données !

